



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/07/2024
Reçu en préfecture le 16/07/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240709-D2024_79_SI-AR

DECISION 2024-79

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2364SECC notifié le 28 septembre 2023 concernant l'entretien de l'éclairage public des 22 communes de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la période 2023-2027, passé avec l'entreprise SDEL LUMIERE dénomination CITEOS à 57970 BASSE-HAM et conclu pour un montant total de 177 277,66 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 de régularisation en date du 22 mai 2024, actant la fusion – acquisition par la société SDEL LUMIERE de la société TRASEG dénomination CITEOS,

Vu l'avenant n° 2 présenté par l'entreprise SDEL LUMIERE, pour acter l'augmentation de la masse des travaux du montant initial du marché, ainsi que l'intégration de prix supplémentaires,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 1,64 % en plus-value, soit pour un montant de plus 2 907,30 € H.T, est accepté à la date du 9 juillet 2024, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 2, à la somme de 180 184,96 € H.T.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 9 juillet 2024

Le Président
Michel PAQUET



Decisions/Publication sur le site de la CCCE, le 07 AOUT 2024